

REGLEMENT

« Les Croches d'or – Nouvelle génération »

ARTICLE 1 – Organisation

L'Association « A m'en donné » 431 Av. de Verdalle 81580 Soual organise son concours de chant.

Ce concours est ouvert à tous sans limite d'âge à partir de 7 ans :

- Auteurs / Compositeurs / Interprètes (ACI) de chansons inédites
- Interprètes de chansons existantes

ARTICLE 2 – Castings (Auditions à l'aveugle)

Les sélections et demi-finales du concours auront lieu :

- le **samedi 01 février 2025** à partir de 14h00 pour les catégories :

- ♣ 3ème catégorie : 17 à 30 ans
- ♣ 4ème catégorie : 31ans et plus
- ♣ 5ème catégorie : A.C.I (Auteur Compositeur Interprète)

ET

- le **dimanche 02 Février 2025** à partir de 10h pour les catégories :

- ♣ 1ère catégorie : 7 à 10 ans
- ♣ 2ème catégorie : 11 à 16 ans

SELECTIONS SALLE POLYVALENTE DE SOUAL (81580)

ARTICLE 3 – Catégories

Ce concours est ouvert aux personnes dont l'âge est supérieur à 7 ans. Le candidat doit obligatoirement être un **non professionnel de la chanson** (ne pas tirer ses principales ressources financières par l'exercice de la chanson) sauf les candidats de la 5^{ème} catégorie A.C.I. Le candidat se présente au concours en son nom propre (pas de groupe ou duo)

Cinq catégories sont proposées :

- 7/10 ans
- 11/16 ans
- 17/30 ans
- 31 et plus
- A.C.I (Auteur, Compositeur, Interprète)

ARTICLE 4 – Inscriptions

Pour qu'une candidature soit recevable, il faut un dossier d'inscription complet, à savoir :

- Une fiche d'inscription dûment complétée et **signée**.
- Une autorisation parentale (pour les mineurs) et de droits d'image.
- 1 photo d'identité du candidat.
- **1 chèque de 25€ (ou en espèces)**

Les frais de transport et autres ne sont pas pris en charge par l'organisation et sont donc à la charge du candidat.

ARTICLE 5 – Modalités

Les candidats doivent fournir par mail les bandes instrumentales (2) de **bonne qualité de 2 minutes MAXI pour les sélections & demi-finales. La chanson pour la finale sera interprétée en entier.**

Le jour des sélections et demi-finales, le candidat amènera (secours) :

- clé USB : étiqueté au nom du candidat, avec à l'intérieur, les bandes sons (titre de la chanson, nom de l'artiste et numéro de la piste (pour chaque morceau)). L'enregistrement ne devra comporter que la musique et les chœurs.
- Nous acceptons l'accompagnement par un instrument (guitare et piano)
- Nous acceptons certaines chansons A Capella.

Aucune chanson n'est imposée pour les sélections et demi-finales. Elle peut être de langue française ou étrangère.

ARTICLE 6 - Critères de sélection

Lors du concours, les candidats seront notés sur les critères suivants :

- Interprétation (et choix de la chanson par rapport à la tessiture de voix & la personnalité),
 - Prestation vocale (justesse, rythme, articulation),
 - Potentiel artistique et présence scénique (dont présentation : tenue).
- Les auteurs compositeurs interprètes seront évalués sur les critères suivants :**
- Composition, orchestration et structure du texte,
 - Originalité de l'œuvre présentée,
 - Interprétation,
 - Prestation vocale (justesse, rythme, articulation),
 - Potentiel artistique et présence scénique (dont présentation : tenue).

Attention : chaque critère a une valeur égale lors de la notation. Prenez-les donc tous en considération.

Tout retard ou absence sera éliminatoire (sauf cas exceptionnel signalé en amont à l'organisateur).

ARTICLE 7 – Jury

Il y aura 1 Jury composé de 5 membres.

Le jury sera composé de professionnels du spectacle. Il désignera les candidats sélectionnés : **3 fauteuils retournés** donneront accès à la demie finale. Leurs décisions seront sans appel pendant toute la durée du concours.

Le choix des candidats sélectionnés pour la finale sera rendu le jour même ainsi que par mail ou par courrier.

ARTICLE 8 - Finales

Les dates de la finale seront le samedi 08 Mars 2025 à partir de 14h pour les catégories :

- 1ère catégorie : 7 à 10 ans
- 2ème catégorie : 11 à 16 ans

Et le Samedi 08 Mars 2025 à partir de 20h pour les catégories :

- 3ème catégorie : 17 à 30 ans
- 4ème catégorie : 31 et plus
- 5^{ème} catégorie : A.C.I

FINALE SALLE POLYVALENTE DE SOUAL (81580)

ARTICLE 9 – Récompenses pour les vainqueurs

Les premiers de chaque catégorie gagneront :

- ♣ 1ère catégorie (7 – 10ans): 2 places de concerts (ticketmaster) + autres lots
- ♣ 2ème catégorie (11 – 16ans) : 1 micro + 1 pied de micro professionnel + autre lots
- ♣ 3ème catégorie (17 -30ans) : 200€ (Chèque bancaire) + autres lots
- ♣ 4ème catégorie (31 et plus) : 200€ (Chèque bancaire) + autres lots
- ♣ 5ème catégorie (A.C.I) : 200€ (Chèque bancaire) + première partie d'un concert + autres lots

D'autres récompenses sont en cours de négociation.

L'association se réserve le droit de changer les récompenses à égales valeurs.

ARTICLE 10.

Le fait d'adresser un dossier pour participer à ce concours, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présentation.

Le gagnant du concours ne pourra pas s'y représenter l'année suivante mais sera l'invité des organisateurs.

ARTICLE 11.

L'association « A m'en donné » se réserve le droit d'annuler le présent concours, si le nombre de candidats n'est pas assez important ou en cas de force majeure.

ARTICLE 12.

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devait être modifié, les candidats en seraient avisés.

Signature du Candidat (et de son représentant légal si mineur).

Lu et approuvé